

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-112-2025

TRAVAUX PUBLICS

RACCORDEMENT LIGNE FIBRE OPTIQUE

MISE EN PLACE NACELLE

77 à 83 Route de Dole

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 28 juillet 2025 par la société FREE RESEAU- 10 rue du Pâquier 21600 LONGVIC, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement sur ligne de fibre optique,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire d'utiliser une nacelle avec empiètement sur chaussée,

ARRÊTE

Article 1er : Le lundi 25 août 2025 de 08h00 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, autorisation est donnée à la société FREE RESEAU, d'utiliser une nacelle en vue d'effectuer des travaux de raccordement sur ligne de fibre optique entre les n° 77 et 83 route de Dole.

- la circulation des véhicules sera alternée manuellement suite à l'empiètement sur chaussée d'une nacelle.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société FREE RESEAU, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier, de jour comme de nuit.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 31 juillet 2025

Le 1^{er} Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 01 AOUT 2025
Le 1^{er} Adjoint
Karine PLISSONNIER



